RAPPORT N° 46

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017
SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

OBJET

Provisions pour risques financiers - Exercice 2017

Direction des Finances Service du Budget & Gestion Financière 12418

PRESENTATION

Face à la multiplication des satellites des collectivités locales, la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) et la réforme comptable du 22 juin 1994 ont pris en considération le besoin de transparence financière.

Par délibérations n°128 du 14 janvier 1994 et n°33 du 21 juin 1996, la collectivité a approuvé, d'une part le principe de la présentation, chaque année à l'Assemblée départementale, d'un budget consolidant les risques encourus par le Département en fonction de la situation financière de ses satellites et d'autre part, l'inscription d'une provision pour risques financiers consécutive à l'octroi de garanties d'emprunt.

Une évolution de ces dispositifs a été adoptée par délibération n°81 du 24 juin 1999 puis par délibération n°100 du 17 décembre 2001.

Le présent rapport a pour objet de proposer la provision pour risques financiers au titre de l'exercice 2017.

Les données de calcul utilisées pour définir les risques sont relatives à l'exercice comptable 2015 en matière de bilans et comptes de résultat et celles arrêtées au 1^{er} janvier 2017 pour les encours garantis dont les contrats d'emprunts ont été signés par les différentes parties.

RESULTATS DE L'ANALYSE FINANCIERE

Le montant du capital garanti restant dû pour les quatre secteurs d'activité étudiés s'élève, au 1^{er} janvier 2017, à 1.284 M€ (+207 M€, soit +19,2 % par rapport à 2016).

A. Le secteur « logement social »

Ce secteur représente 89,96 % de l'encours total garanti avec 1.155 M€.

Le pourcentage de provision appliqué à l'encours de chacun des 34 organismes garantis (dont un nouvel organisme : FDI Habitat) œuvrant dans le domaine du logement social se décline comme suit :

- entre 0 et 0,50 %: 13 organismes présentent une situation financière satisfaisante.
- entre 0,75 % et 1,25 % : 20 organismes présentent une situation financière moyenne,
- entre 2,50 % et 5 % : 1 seul organisme présente des risques mesurés.

La provision nécessaire à la couverture des risques s'élève à 6,5 M€, soit une diminution de 8,5 % (-0,6 M€) par rapport à la provision 2016 et représente 58 % du montant de la provision totale.

Cette diminution de 600 K€ s'explique principalement par trois évolutions.

1. L'amélioration de la situation financière de 13 Habitat :

La situation financière de l'organisme évolue, passant de moyenne à satisfaisante. Alors que son volume d'encours garanti augmente de 25 % (+142 M€) et représente désormais 55 % de l'encours total du Département, sa provision diminue de 17 % (-700 K€).

La maitrise des charges, et par conséquent l'amélioration de l'excédent d'exploitation, justifie cette évolution.

2. Une amélioration générale de la santé financière des organismes HLM les plus présents dans l'encours du Département :

Cette évolution favorable concerne les organismes SFHE (Groupe Arcade), Nouveau Logis Provençal et Néolia. La provision de ces trois organismes a diminué de près de 200 K€. L'augmentation de la trésorerie et la diminution de l'endettement sont les faits marquants de cette amélioration

3. L'augmentation de l'encours de Grand Delta :

Avec désormais 41 M€, l'encours de Grand Delta (ex Vaucluse Logement) augmente de 96,5 % (+20 M€) par rapport à 2016 et conduit à une provision supplémentaire de 200 K€ pour une santé financière stable (moyenne).

B. Le secteur « associations et fondations »

Ces structures relèvent des secteurs médico-social, sanitaire (Hôpital privé Européen) et éducatif.

Le montant d'encours garanti, qui représente 121 M€, connaît une forte augmentation de 45 % (+37,7 M€). Il représente 9,42 % de l'encours total garanti par la collectivité.

La part de la provision qui lui est consacrée est inférieure à 5 M€ (soit 41 % du montant de la provision totale).

Sur seize entités, six présentent une situation financière satisfaisante (l'Entraide des Bouches-du-Rhône, l'IRSAM (Institut Régional des sourds et Aveugles de Marseille), l'association Sainte-Marie mon village, le centre social familial Saint Gabriel, l'association Rayon de Soleil Pomeyrol et la fondation des petits frères des pauvres).

Parmi celles qui connaissent une situation financière moins favorable, il faut relever l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Saint-Mauront aux

« risques mesurés » dont la situation financière s'est tout de même améliorée en 2015, le Centre d'Orientation Sociale (COS), l'association SERENA et l'Hôpital Européen.

La diminution de la provision de ce secteur s'explique essentiellement par l'amélioration de la situation financière de l'hôpital Européen. Cet établissement représente désormais un encours de plus de 83 M€ et une dotation aux provisions de 4,2 M€.

Pour l'ensemble des autres organismes de ce secteur, le montant de la provision est stable.

La diminution de la provision concernant l'OGEC Saint-Mauront (-89 K€) est compensée par les provisions pour les nouvelles associations dont le Département a garanti des emprunts (Fédération d'Entraide Sociale, Sauvegarde 13, SERENA, Les Dames de la Providence, l'Arche et Saint Joseph La Salette).

C. <u>Le secteur « établissements publics de santé ou médico-sociaux »</u>

Cette année encore, l'encours de ce secteur est en diminution. En effet, cette catégorie d'établissements ne connaît pas de nouvelles opérations/organismes à garantir.

L'encours garanti est de 7,7 M€ en 2017, contre 8,2 M€ en 2016.

Celui-ci représente 0,6 % de l'encours total garanti par le Département.

Pour cette catégorie d'établissements, il faut cependant noter une augmentation du volume total de la provision (+84 K€).

La part de la provision représente quant à elle 1,4 % du montant de la provision totale (158 K€).

Cette augmentation du volume de la provision est le fait de la légère détérioration de la santé financière des centres hospitaliers d'Allauch et Edouard Toulouse, ainsi que celle de la maison de retraite de Saint-Cannat.

D. Le secteur « SEM et divers »

Ce secteur concerne deux organismes :

- la SPL SEMIDEP,
- la société Provence Tomates.

Le montant total d'encours garanti représente 261 K€ (soit 0,02 % de l'encours total garanti), en diminution de 57 K€ et le montant de la provision correspondante s'élève à 2.289 € en diminution de 15 K€

Cette évolution favorable est la conséquence de l'amélioration de la situation financière de la société Provence Tomates.

Une garantie conjointe a été accordée (par délibération n° 16 du Département en date du 25 juin 2012) par la Région et le Département pour soutenir cette entreprise en difficulté.

En 2015, cette entreprise enregistre un bénéfice de 200 K€ alors qu'en 2014, la perte s'établissait à 1,9 M€. La production de l'exercice a augmenté de près de 30% par rapport à 2014. Les charges financières et exceptionnelles ont été mieux maitrisées. Cependant, au regard de la capacité d'autofinancement, l'endettement demeure trop important.

Les données détaillées des calculs permettant d'apprécier la situation financière des organismes présentés supra figurent dans les annexes du présent rapport.

CONSEQUENCES FINANCIERES

L'encours garanti au 1^{er} janvier 2017 évolue à la hausse avec près de 207 M€ supplémentaires garantis (+37 M€ en 2016). Il se chiffre à 1.284 M€.

La provision 2016 s'élevait à 13.186.640 € Une diminution du montant total de la provision pour risque financier de 1.969.073 € est intégrée au BP 2017.

La provision 2017 pour risques financiers s'élève désormais à 11.217.567 €

Compte tenu de l'ensemble des informations présentées dans ce rapport, il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- se prononcer sur le montant de la provision pour risques financiers à constituer, soit 11.217.567 €,
- autoriser une reprise de provision de 1.969.073 € au chapitre 78 du budget primitif 2017.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL